

Qualifications Loisirs, Cibeins (01)

(photos - texte Aurore Salzard)

Le 02 avril dernier avait lieu une journée de Qualifications Loisirs à Cibeins (01). A cette occasion, une quinzaine de chevaux de trait participaient aux épreuves juniors, montés et attelés. Comtois, perchérons et ardennais ont ainsi été scrutés par les juges sur une quinzaine d'obstacles afin de qualifier leurs aptitudes, comportements et autres capacités tout au long de la journée. Une journée avec quelques gouttes d'eau qui n'ont pas empêché la bonne humeur ni les bons résultats. Une junior « trait » classée élite dans les 3 catégories (modèle, allures et comportement) et 5 « traits » attelés avec mention élite en comportement.

Les Qualifications Loisirs : « L'objectif des qualifications loisirs est de mettre en valeur les qualités demandées à un cheval, poney, âne et mule destiné(e) à une pratique de loisir, que ce soit pour la randonnée ou pour le sport amateur. Il s'agit de donner des repères aux utilisateurs et acquéreurs qui souhaitent pratiquer en confiance, avec confort, plaisir et sécurité. Les qualifications loisirs sont un label qualité dans un secteur non compétitif qui témoigne des qualités physiques et comportementales de l'équidé adapté à une utilisation en loisir ou sport amateur : caractère confiant, peu émotif, coopératif ; allures suffisamment souples, étendues et équilibrées ; aspect général qui révèle une certaine solidité et un minimum d'harmonie.

- Ces épreuves s'adressent : • aux éleveurs qui souhaitent valoriser leur production, ainsi que le travail d'éducation de dressage ; • aux cavaliers qui souhaitent acquérir une monture testée ; • aux professionnels proposant produits équestres et souhaitant valoriser leur outil de travail.

- Elles sont ouvertes à tous les équidés de 1 à 18 ans, répartis selon les groupes suivants :

• juniors : Chevaux de 1 à 3 ans, présentés en main ; • seniors : Chevaux de 3 à 18 ans, montés ou attelés.

- A l'issue des épreuves, les chevaux ne sont pas classés entre eux mais répartis en trois mentions : «qualifié», «sélection», ou «élite» pour les meilleurs. La mention reçue est alors portée sur le livret SIRE du cheval ainsi que sur une plaque d'écurie.

- Un cheval dangereux ou/et ne présentant pas une conformation ou des allures adaptées est ajourné.» source IFCE

